

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
CHARENTE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT CHARENTE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BLANZAC-PORCHERESSE
19 septembre 2016

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	13

L'an deux mil seize, le dix neuf septembre, à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe SALLEE**, Maire.

Date de la convocation
09/09/2016

Présents : Mrs SALLEE - ALLAIN -- -RIVIERES - PLANET - M GUERIN et ARNAULT et Mmes GRENOT – SENSETIER – BOUFFARD - JAYAT et BODI

Date d'affichage convocation
09/09/2016

Excusés : Mme VIGNERON a donné pouvoir à M SALLEE
Mme HOLTOM a donné pouvoir à Mme SENSETIER
M LHOMME

Date d'affichage du PV
20/09/2016

M ALLAIN Aurélien a été nommé secrétaire de la séance.

20160601 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2016

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal, leurs éventuelles remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2016.

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le Procès Verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Prend acte du Procès Verbal du Conseil du 30 juin 2016.

20160602 Rapport sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT et d'une délégation particulière.

Monsieur SALLEE informe le Conseil Municipal que, par délégation donnée lors de réunions précédentes ou en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été prises les décisions suivantes :

DECISION N° 2016-09 **Signature des deux conventions avec le SDIS 16.**

DECISION N° 2016-10 Signature de l'avenant n°1 de la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant l'aménagement des abords de l'école maternelle de Blanzac-Porcheresse

DECISION N° 2016-11 Signature du contrat de prestation pour spectacle "Romanes 2016".

DECISION N° 2016-12 Signature de la convention simplifiée de formation professionnelle continue avec le SDIS 16.

DECISION N° 2016-13 Signature du contrat de prestation pour spectacle "Duo des voix liées".

DECISION N° 2016-14 Signature du Contrat de location et entretien de la machine à affranchir

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Prend acte de ce rapport et approuve les décisions prises.

20160603 Démission et nomination d'un membre du CCAS de Blanzac - Porcheresse

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération à huit le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PEYTOUR Simone représentant des associations de retraités et de personnes âgées de la Commune vient de démissionner pour des raisons de santé. Par conséquent il y a lieu de la remplacer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Nomme Mme ROTUREAU Denise représentante des associations de retraités et de personnes âgées de la Commune

20160604 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 de la commune de BLANZAC PORCHERESSE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

20160605 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 de la commune de BLANZAC PORCHERESSE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

20160606 création d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie.

Monsieur le Maire explique à son conseil qu'afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation de la passation des marchés, il est proposé de créer un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Ce groupement serait établi pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire complète ses propos en indiquant qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur du groupement et de signer avec lui une convention constitutive.

Il propose que ce coordonnateur soit la Communauté de Communes des 4B, qui sera ainsi chargée d'organiser la procédure de passation du ou des marchés.

Il est précisé toutefois qu'après passation du marché, la commune sera seule responsable de sa notification qui devra intervenir avant le 31 décembre 2016, et de son exécution (suivi, avenants, prolongations de délai dans la limite de la durée du groupement, ...etc.).

Monsieur le maire termine son exposé en indiquant que le conseil sera de nouveau amené à se prononcer après la commission d'appel d'offres, et avant le 30 novembre 2016, pour autoriser la signature du (ou des) marché(s).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Accepte la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie ;

Nomme la Communauté de Communes des 4B coordonnateur du groupement ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

20160607 Plan de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Engagé depuis 2012 dans la lutte contre le frelon asiatique, le Département de la Charente a mis en place chaque année, depuis lors, un dispositif de destruction des nids destiné à l'ensemble de la population charentaise, en partenariat avec les communes volontaires.

En 2016, en raison de l'évolution de l'organisation territoriale, la maîtrise des destructions des nids de frelons est désormais assurée par les communes, avec le soutien financier du Département.

La commune adopte le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques du 15 juin au 15 octobre et sollicitera ensuite la participation financière du Département conformément au règlement voté le 15 avril 2016 par ce dernier.

Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie.

La commune a la charge de :

- vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques,
- faire intervenir une entreprise de désinsectisation,
- régler le montant de l'intervention à l'entreprise,
- solliciter, en fin de campagne, l'aide financière du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'adopter le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques ;

Décide de solliciter la participation financière du Département.

20160608 Diminution de la subvention versée au Comité de valorisation et de découverte du Patrimoine en Blanzacais et alentours

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Par délibération du 15 mars 2016, la Commune de Blanzac-Porcheresse a octroyé une subvention de 850,00 € au Comité de valorisation et de découverte du Patrimoine en Blanzacais et alentours. Cette subvention devait leur permettre de financer leur projet d'animation et l'embauche d'un saisonnier pour les visites de la Chapelle des Templiers.

La CDC 4 B Sud Charente ayant décidé de prendre en charge financièrement l'embauche du saisonnier, le montant de la subvention que nous avons versée est erroné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de réduire de 450,00 €, la subvention de 850,00 € versée au Comité de valorisation et de découverte du Patrimoine en Blanzacais et alentours.

20160609 Validation des modifications des Travaux connexes délégués à l'AFAFAF de Blanzac Porcheresse, Pérignac et Saint Léger.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de travaux validés ce jour vont être réalisés par l'AFAFAF Blanzac Porcheresse, Pérignac et Saint Léger dans le cadre des travaux connexes sur les mêmes communes. Il rappelle également que les frais financiers afférents à ces travaux seront intégralement pris en charge par LISEA-COSEA concessionnaire de la LGV-SEA. Enfin, étant donné l'importance des travaux envisagés les communes concernées ont décidé de confier à l'AFAFAF par délibération la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Deux modifications des travaux prévus initialement sont à envisager :

- Plantation n°400 : Monsieur CARDINAULT Michel précise qu'au nord de la plantation future, le chemin rural se termine en cul de sac car la commune de CHAMPAGNE VIGNY a supprimé le chemin de son territoire . Une demande de déplacement de cette plantation sur le chemin rural est faite pour éviter de faire un décrochement sur le terrain.
- Chemin 120 allant du Temple à la RD 7. La commune de Blanzac demande que le chemin n° 120 de 520ml soit réalisé sur la partie allant de Chez Limousin à la R.D. 7 (400ml) .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Valide les modifications des travaux connexes prévus initialement suivantes :

- Les plantations sur le chemin rural n°400 seront effectuées pour éviter de faire un décrochement sur le terrain.
- Chemin 120 de 520ml sera réalisé sur la partie allant de Chez Limousin à la R.D. 7 (400ml) .

Questions diverses

Chemin du Petit Molle:

Pour accéder à la maison, il y a nécessité de refaire le chemin, l'AFAFAF de la Commune de Champagne-Vigny va prendre en charge la réfection de ce chemin, toutefois il y a quelques mètres linéaires qui sont sur Blanzac-Porcheresse et nous les avons omis dans les travaux connexes de l'AFAFAF.

A la réunion de L'AFAFAF, ce jour, il a été validé la prise en charge ces travaux.

Journée des associations:

La journée des associations du 10/09/2016 s'est très bien déroulée et une réunion bilan va être organisée. Mme SENSETIER informe que les objectifs ont été atteints.

Création d'une association des commerçants, artisans de Blanzac-Porcheresse:

Cette association en sommeil depuis de nombreuses années, vient de se réveiller, le nouveau Président est M PLANET Stéphane, les statuts sont en cours de modification et une prise de contact avec le Comité des fêtes a été engagée.

Projet Commune nouvelle:

Monsieur le Maire rappelle les dates des réunions publiques:

Vendredi 23 septembre 2016 à 20H30 à la Salle Polyvalente de Cressac Saint Genis	Jeudi 29 septembre 2016 à 20H30 à la Salle de Cinéma de Blanzac-Porcheresse
Jeudi 06 octobre 2016 à 20H30 à la Salle Polyvalente de Champagne- Vigny	Lundi 10 octobre 2016 à 20H30 à la Mairie de Saint-Léger

Salle des vieux Chais:

Monsieur GUERIN signale des petits dysfonctionnements.

Terrain de tennis:

Suite à la sécheresse de cet été, les deux terrains de tennis sont entièrement fissurés, cela devient très dangereux pour les usagers.

Nous allons demander des devis afin d'envisager une réfection de ceux-ci l'année prochaine.

Aménagement du bourg/ Plan de circulation:

La prochaine réunion d'aménagements du bourg est prévue le 26/10/2016, le Plan de circulation sera abordé et nous envisageons de le mettre en place rapidement afin de ralentir la circulation dans le bourg et aux abords des écoles et du collège.

De plus, des coussins berlinois vont être installés prochainement "Route d'Angoulême".

Illuminations de fin d'année:

Mme GRENOT propose que le sapin soit installé sur la placette , face à la Pharmacie.

Travaux divers:

Sécuriser la rampe de l'OTB

Changer les ampoules grillées au Cinéma, Salle des vieux chais et Eglise

Tracer les emplacements de stationnement à l'école élémentaire.

La séance est levée à 22h30.